

ARRÊTÉ DU MAIRE N°216/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de Mme MURA Julie, pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement au n° 38 Grande Rue du vendredi 28 au samedi 29 juillet 2023.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le vendredi 28 juillet de 8h à 18h et le samedi 29 juillet 2023 de 8h à 18h, Mme MURA Julie est autorisée à stationner son véhicule de déménagement en partie sur le domaine public sous la condition de laisser la circulation possible, sans coupure générale.

ARTICLE 2 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à Mme MURA Julie, 38 Grande Rue 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique municipal
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 18 juillet 2023

Le Maire

Gérard LAMBERT

L'Adjoint délégué,
Gilles CALLET

